

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 783 DU 17 DÉCEMBRE 2025
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'École de Formation des
Professions judiciaires.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;

vu le décret n° 2022-561 du 12 octobre 2022 portant approbation des statuts de l'École de Formation des Professions judiciaires ;

vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

vu le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 décembre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'École de Formation des Professions judiciaires, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Bidossessi Serge Bernadin BATONON**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- monsieur **Adékoniyé Arsène-Joël ADELOUI**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;



- monsieur **Jacques M. HOUNSOU**, représentant de la Cour suprême ;
- monsieur **Cocou Claude Maximilien OLYMPIO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Assèh Maximilien KPEHOUNOU**, représentant de la Cour d'appel ;
- madame **Akouavi Francine Emilienne VITTIN DOSSOU**, représentante des Professions judiciaires libérales ;
- madame **Alice MASSIM-QUALI**, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances.

Article 2

Monsieur **Bidossessi Serge Bernadin BATONON** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

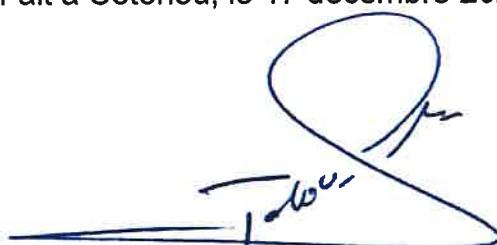
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2022-562 du 12 octobre 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration de l'École de Formation des Professions judiciaires ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

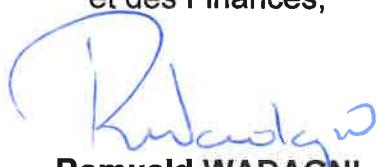
Fait à Cotonou, le 17 décembre 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.